

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 juillet 2019 \$	Au 31 octobre 2018 Retraité [note 3] \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		723 843	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	6	198 031	287 735
Clients et autres débiteurs		159 465	139 979
Impôts sur le résultat à recevoir		2 351	11 405
Stocks		13 203	14 464
Charges payées d'avance		60 159	68 890
Instruments financiers dérivés		9 386	20 413
Partie courante des dépôts		7 999	20 250
Actifs courants		1 174 437	1 156 790
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	6	51 224	51 184
Dépôts		45 641	41 742
Impôts sur le résultat à recevoir		15 100	15 100
Actifs d'impôt différé		32 155	14 954
Immobilisations corporelles		235 721	201 478
Immobilisations incorporelles		38 773	42 689
Instruments financiers dérivés		6	84
Placement	7	17 336	16 084
Autres actifs		31 140	26 685
Actifs non courants		467 096	410 000
		1 641 533	1 566 790
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		342 267	320 732
Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués	8	25 478	27 313
Impôts sur le résultat à payer		3 320	1 117
Dépôts de clients et revenus différés		611 094	517 352
Instruments financiers dérivés		8 846	2 766
Passifs courants		991 005	869 280
Provision pour remise en état des aéronefs loués	8	36 362	29 915
Autres passifs	10	94 847	92 025
Instruments financiers dérivés		3 147	679
Passifs d'impôt différé		685	3 252
Passifs non courants		135 041	125 871
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	11	221 012	219 684
Provision pour paiements fondés sur des actions		15 948	18 017
Résultats non distribués		294 376	340 766
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie		(5 596)	1 971
Montant cumulé des écarts de change		(10 253)	(8 799)
		515 487	571 639
		1 641 533	1 566 790

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

AVIS

Les auditeurs indépendants de la Société n'ont pas effectué un examen des états financiers intermédiaires condensés ci-joints

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

		Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
		2019	2018 Retraité [note 3]	2019	2018 Retraité [note 3]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$	\$	\$
Revenus		698 916	664 569	2 243 895	2 180 112
Charges d'exploitation					
Coûts liés à la prestation de services touristiques		111 772	121 856	714 710	759 923
Carburant d'aéronefs		158 049	158 018	369 529	341 878
Salaires et avantages du personnel		105 826	100 060	309 569	290 488
Entretien d'aéronefs		76 579	62 708	198 981	170 540
Frais de vente et distribution		44 432	45 433	169 249	172 070
Frais d'aéroports et de navigation		46 070	44 864	113 575	105 708
Loyer d'aéronefs		30 186	32 090	109 885	95 611
Autres coûts aériens		75 603	73 803	188 942	183 865
Autres		28 216	23 600	81 714	74 871
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		359	(343)	432	(693)
Amortissement		15 710	13 215	46 852	43 294
Éléments spéciaux	14	13 731	—	13 731	—
		706 533	675 304	2 317 169	2 237 555
Résultat d'exploitation		(7 617)	(10 735)	(73 274)	(57 443)
Coûts de financement		397	424	1 181	1 504
Revenus du financement		(5 469)	(4 725)	(16 309)	(13 307)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		8 819	140	9 110	(8 932)
Gain sur cession d'entreprises	5	(8)	—	(8)	(31 064)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants		900	(451)	22	21
Résultat avant charge d'impôts		(12 256)	(6 123)	(67 270)	(5 665)
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles		(1 141)	(130)	(84)	(2 417)
Différés		(385)	(1 301)	(16 593)	(6 458)
		(1 526)	(1 431)	(16 677)	(8 875)
Résultat net de la période		(10 730)	(4 692)	(50 593)	3 210
Résultat net attribuable aux :					
Actionnaires		(11 043)	(5 045)	(53 475)	(302)
Participations ne donnant pas le contrôle		313	353	2 882	3 512
		(10 730)	(4 692)	(50 593)	3 210
Résultat par action	11				
De base		(0,29)	(0,13)	(1,42)	(0,01)
Dilué		(0,29)	(0,13)	(1,42)	(0,01)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2019	2018 Retraité [note 3]	2019	2018 Retraité [note 3]
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Résultat net de la période	(10 730)	(4 692)	(50 593)	3 210
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(8 792)	(5 251)	(21 736)	3 842
Reclassement en résultat net	2 667	1 066	11 416	(7 648)
Impôts différés	1 645	1 130	2 753	1 019
	(4 480)	(3 055)	(7 567)	(2 787)
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	(5 233)	(1 886)	(1 454)	2 099
Total des autres éléments du résultat global	(9 713)	(4 941)	(9 021)	(688)
Résultat global de la période	(20 443)	(9 633)	(59 614)	2 522
Résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	(19 845)	(10 571)	(62 496)	(1 331)
Participations ne donnant pas le contrôle	(598)	938	2 882	3 853
	(20 443)	(9 633)	(59 614)	2 522

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués Retraité [note 3]	Cumul des autres éléments du résultat global		Total Retraité [note 3]	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres Retraité [note 3]
				Profit (perte) latent sur les couvertures de flux de trésorerie Retraité [note 3]	Montant cumulé des écarts de change Retraité [note 3]			
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2017	215 444	17 817	330 856	3 849	(10 385)	557 581	—	557 581
Résultat net de la période	—	—	3 210	—	—	3 210	3 512	6 722
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(2 787)	1 758	(1 029)	341	(688)
Résultat global de la période	—	—	3 210	(2 787)	1 758	2 181	3 853	6 034
Émission sur le capital autorisé	1 205	—	—	—	—	1 205	—	1 205
Exercice d'options	2 627	(794)	—	—	—	1 833	—	1 833
Acquisition d'UAP	—	(1 198)	—	—	—	(1 198)	—	(1 198)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	1 724	—	—	—	1 724	—	1 724
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(3 302)	(3 302)
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(210)	(210)
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	341	341	(341)	—
	3 832	(268)	—	—	341	3 905	(3 853)	52
Solde au 31 juillet 2018	219 276	17 549	334 066	1 062	(8 286)	563 667	—	563 667
Résultat net de la période	—	—	3 241	—	—	3 241	30	3 271
Autres éléments du résultat global	—	—	1 624	909	(1 167)	1 366	654	2 020
Résultat global de la période	—	—	4 865	909	(1 167)	4 607	684	5 291
Émission sur le capital autorisé	350	—	—	—	—	350	—	350
Exercice d'options	58	(18)	—	—	—	40	—	40
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	486	—	—	—	486	—	486
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	1 835	—	—	1 835	(1 835)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	1 805	1 805
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	654	654	(654)	—
	408	468	1 835	—	654	3 365	(684)	2 681
Solde au 31 octobre 2018	219 684	18 017	340 766	1 971	(8 799)	571 639	—	571 639
Résultat net de la période	—	—	(53 475)	—	—	(53 475)	2 882	(50 593)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(7 567)	(1 454)	(9 021)	—	(9 021)
Résultat global de la période	—	—	(53 475)	(7 567)	(1 454)	(62 496)	2 882	(59 614)
Émission sur le capital autorisé	940	—	—	—	—	940	—	940
Exercice d'options	388	(120)	—	—	—	268	—	268
Acquisition d'UAP	—	(19)	—	—	—	(19)	—	(19)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	1 612	—	—	—	1 612	—	1 612
Reclassement au passif	—	(3 542)	—	—	—	(3 542)	—	(3 542)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(2 196)	(2 196)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	7 085	—	—	7 085	(7 085)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	6 399	6 399
	1 328	(2 069)	7 085	—	—	6 344	(2 882)	3 462
Solde au 31 juillet 2019	221 012	15 948	294 376	(5 596)	(10 253)	515 487	—	515 487

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2019	2018	2019	2018
		Retraité		Retraité
		[note 3]		[note 3]
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat net de la période	(10 730)	(4 692)	(50 593)	3 210
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds :				
Amortissement	15 710	13 215	46 852	43 294
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	8 819	140	9 110	(8 932)
Gain sur cession d'entreprises	(8)	—	(8)	(31 064)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants	900	(451)	22	21
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	359	(343)	432	(693)
Impôts différés	(385)	(1 301)	(16 593)	(6 458)
Avantages du personnel	736	700	2 218	2 100
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	555	610	1 612	1 724
	15 956	7 878	(6 948)	3 202
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(52 142)	(27 524)	219 687	241 377
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs loués	5 595	5 713	4 612	11 973
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	(5 623)	(2 468)	(7 715)	8 754
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(36 214)	(16 401)	209 636	265 306
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	(27 979)	(17 243)	(77 369)	(42 503)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	—	—	(40)	(1 084)
Contrepartie versée pour une entreprise acquise	(1 690)	—	(1 690)	—
Contrepartie reçue (versée) pour des entreprises cédées, nette de la trésorerie cédée	784	—	1 884	26 493
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(28 885)	(17 243)	(77 215)	(17 094)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Produit de l'émission d'actions	467	439	1 208	3 038
Rachat d'actions lié à la rémunération à base d'actions	—	(17)	—	(556)
Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle	(1 395)	(1 183)	(2 196)	(3 302)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(928)	(761)	(988)	(820)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6 452)	(1 648)	(1 244)	(51)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(72 479)	(36 053)	130 189	247 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente au début de la période	—	—	—	26 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	796 322	903 300	593 654	593 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	723 843	867 247	723 843	867 247
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)				
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets	(14 980)	155	(12 674)	10 136
Intérêts payés	246	76	681	246

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié] [non audités]

Note 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Transat A.T. inc., [la « Société »], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Le cœur de son organisation est formé d'un voyageur implanté au Canada, lequel est intégré verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur ajoutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 juillet 2019 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 septembre 2019.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels retraités les plus récents, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, dont les effets sont décrits dans la note 3. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités retraités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel retraité de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

COMPTABILISATION DES REVENUS

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous la rubrique « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

VENTILATION DES REVENUS TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui incluent le marché des destinations soleil. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2019	2018 Retraité [note 3]	2019	2018 Retraité [note 3]
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Transatlantique	495 258	470 859	653 256	620 840
Amérique	194 582	185 425	1 542 659	1 512 735
Autres	9 076	8 285	47 980	46 537
Total des revenus	698 916	664 569	2 243 895	2 180 112

SOLDES DES CONTRATS

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyageurs effectuent le paiement après la prestation de service. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15 selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	Au 31 juillet 2019	Au 31 octobre 2018	Au 31 octobre 2017
		Retraité [note 3]	Retraité [note 3]
	\$	\$	\$
Comptes clients, inclus dans les Clients et autres débiteurs	36 977	30 831	33 486
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	30 900	38 414	43 537
Dépôts de clients et revenus différés	611 094	517 352	440 411

Note 3 RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé qu'elle devait retraiter ses états financiers consolidés et son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, ainsi que le premier trimestre terminé le 31 janvier 2019 et le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2019. La direction de la Société a déterminé qu'un retraitement des états financiers consolidés était nécessaire en ce qui a trait à la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de la filiale Trafictours Canada Inc.

La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle concerne la filiale Trafictours Canada Inc. et le droit pour l'actionnaire minoritaire d'exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix calculé selon une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la valeur de rachat estimative de cette option. L'écart découle de l'application d'une formule différente de celle du contrat pour le calcul du prix de rachat de la participation minoritaire. Par conséquent, le passif attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle comptabilisé dans la rubrique Fournisseurs et autres créditeurs aux états consolidés de la situation financière est sous-évalué de 25 900 \$, 23 290 \$ et 20 521 \$ aux 31 octobre 2018, 31 janvier 2019 et 30 avril 2019, respectivement. Ces sous-évaluations n'ont aucune incidence sur les états consolidés des résultats de la Société pour les périodes indiquées puisque ces ajustements sont comptabilisés à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Dans le cadre du retraitement de ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018, la Société a effectué la revue des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 11 septembre 2019, nouvelle date d'autorisation de publication des états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5,0 millions \$ US [6,7 millions \$] un litige par lequel les demandeurs alléguaient l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés; ce montant a été comptabilisé sous Éléments spéciaux aux états consolidés retraités des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 et décomptabilisé aux états consolidés retraités des résultats pour la période terminée le 30 avril 2019. Cet ajustement est inclus dans les rubriques Fournisseurs et autres créditeurs et Résultats non distribués aux états consolidés retraités de la situation financière au 31 octobre 2018. Aucune provision n'était comptabilisée dans les états financiers du 31 octobre 2018 tels qu'initialement publiés puisqu'il n'était pas possible de déterminer avec certitude l'incidence de l'obligation financière qui pouvait découler de cette poursuite si la défense de la Société n'était pas retenue.

IFRS 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La Société a adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2018 et l'application est effectuée de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Les actifs financiers précédemment classés sous « prêts et créances » sont maintenant inclus dans la catégorie « coût amorti ». Au niveau des passifs financiers, les fournisseurs et autres créditeurs qui étaient classés sous « autres passifs financiers » sont maintenant inclus dans la catégorie « coût amorti ». La Société a évalué que ce changement n'a pas d'autre impact sur ses états financiers consolidés, notamment au niveau de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues doivent être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. La Société a évalué que ce changement n'a aucun impact sur ses états financiers consolidés.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permet aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers consolidés.

La Société applique le nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques de change de manière prospective depuis le 1^{er} novembre 2018. La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. L'application du nouveau modèle de comptabilité de couverture entraîne dorénavant la reconnaissance de la valeur temps de ces options, incluant les primes versées, au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert. La politique de couverture de la Société demeure inchangée à l'exception des modifications susmentionnées.

La Société sépare la valeur intrinsèque et la valeur temps d'une option, et désigne uniquement la variation de la valeur intrinsèque de l'option comme instrument de couverture; cette méthode était aussi appliquée sous l'IAS 39. Conséquemment, pour les relations de couverture efficaces qui existaient au 1^{er} novembre 2017 ou qui ont été désignées par la suite, la Société doit comptabiliser la valeur temps des options de manière rétrospective au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. L'effet cumulé sur l'état consolidé de la situation financière et sur l'état consolidé des résultats de l'adoption de l'IFRS 9 est présenté plus bas. La Société a évalué que ce changement n'a aucun autre impact sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits. L'IFRS 15 énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La Société a adopté l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018 et l'application est effectuée de manière rétrospective, avec ajustement à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 et l'état consolidé des résultats du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 juillet 2018. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

La mesure de simplification du paragraphe C5 (d) de l'IFRS 15 a été appliquée. Pour les périodes antérieures à la date de première application, la Société n'est pas tenue d'indiquer le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir, ni de fournir une explication précisant quand elle s'attend à comptabiliser ce montant en produits des activités ordinaires.

REVENUS DU TRANSPORT AÉRIEN DES PASSAGERS

Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. L'adoption de l'IFRS 15 n'a eu aucun effet sur la comptabilisation des revenus provenant du transport aérien des passagers.

REVENUS DE LA PORTION TERRESTRE DES FORAITS

Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Avant l'adoption de l'IFRS 15, ces revenus étaient comptabilisés au départ des passagers. Ce changement de méthode comptable a une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus et des charges afférentes.

REVENUS DE COMMISSIONS DES AGENCES DE VOYAGE

Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers. Avant l'adoption de l'IFRS 15, ces revenus étaient comptabilisés au moment de la réservation. Ce changement de méthode comptable a une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus.

PRÉSENTATION DES REVENUS AU MONTANT BRUT OU AU MONTANT NET

Toutes les taxes aéroportuaires sont comptabilisées au net en raison des nouveaux critères énoncés par l'IFRS 15. Avant l'adoption de l'IFRS 15, les revenus liés à certaines taxes aéroportuaires étaient comptabilisés au brut. L'effet sur l'état consolidé des résultats pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2018 est une diminution des revenus et des coûts correspondants de 26 363 \$ et de 134 472 \$, respectivement. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, l'effet sur l'état consolidé des résultats est une diminution des revenus et des coûts correspondants de 156 430 \$.

Avant l'adoption de l'IFRS 15, certains revenus étaient présentés nets des coûts de commission. Ces revenus doivent être présentés au montant brut, et le coût correspondant des commissions est présenté sous le poste « Frais de vente et de distribution ». L'effet sur l'état consolidé des résultats pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2018 est une augmentation des revenus et des coûts correspondants de 4 101 \$ et de 9 927 \$, respectivement. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, l'effet sur l'état consolidé des résultats est une augmentation des revenus et des coûts correspondants de 12 955 \$. Ces reclassements n'ont pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La présentation de l'état consolidé des résultats a également été modifiée afin de mieux refléter la nature des charges d'exploitation. Les commissions, les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation ont été regroupés sous le poste « Frais de vente et de distribution ». Les frais de carte de crédit et les frais de distribution étaient présentés précédemment sous le poste « Coûts liés à la prestation de services touristiques » et les frais de commercialisation étaient présentés sous le poste « Autres ». Cette modification à la présentation de l'état consolidé des résultats n'a pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

COMPTABILISATION DES COÛTS D'OBTENTION D'UN CONTRAT

Certains coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de services de transport aérien, comme les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit, sont comptabilisés à l'actif au moment de la réservation et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus. Avant l'adoption de l'IFRS 15, certains coûts étaient passés en charges au moment de la réservation. Ce changement de méthode comptable a une incidence sur le moment de la comptabilisation des charges.

EFFET SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRÉSENTÉS ANTÉRIEUREMENT

L'incidence du retraitement des états financiers consolidés, ainsi que l'effet cumulé sur l'état consolidé de la situation financière et sur l'état consolidé des résultats de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 est présenté dans les tableaux suivants. L'effet cumulé sur le tableau des flux de trésorerie consolidé n'est pas significatif :

			Au 31 octobre 2017			
	Avant	Retraitement	IFRS 9	IFRS 15	Après	
États consolidés de la situation financière	ajustements				ajustements	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Clients et autres débiteurs	121 618	—	—	(30)	121 588	
Charges payées d'avance	64 245	—	—	3 918	68 163	
Actifs d'impôt différé	16 286	—	—	(404)	15 882	
Total de l'actif	1 453 216	—	—	3 484	1 456 700	
Fournisseurs et autres créditeurs	245 013	—	—	(6 183)	238 830	
Dépôts de clients et revenus	433 897	—	—	6 514	440 411	
Autres passifs	96 813	22 900	—	—	119 713	
Passifs d'impôt différé	2 217	—	—	542	2 759	
Total du passif	875 346	22 900	—	873	899 119	
Résultats non distribués	351 138	(23 576)	683	2 611	330 856	
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie	4 532	—	(683)	—	3 849	
Montant cumulé des écarts de change	(11 061)	676	—	—	(10 385)	
Total des capitaux propres	577 870	(22 900)	—	2 611	557 581	
Total du passif et des capitaux propres	1 453 216	—	—	3 484	1 456 700	

États consolidés de la situation financière	Au 31 octobre 2018				
	Avant	Retraitement	IFRS 9	IFRS 15	Après
	ajustements				ajustements
	\$	\$	\$	\$	\$
Clients et autres débiteurs	140 009	—	—	(30)	139 979
Charges payées d'avance	63 789	—	—	5 101	68 890
Actifs d'impôt différé	13 095	1 755	—	104	14 954
Total de l'actif	1 559 860	1 755	—	5 175	1 566 790
Fournisseurs et autres créditeurs	294 021	32 600	—	(5 889)	320 732
Dépôts de clients et revenus	510 631	—	—	6 721	517 352
Passifs d'impôt différé	2 019	—	—	1 233	3 252
Total du passif	960 486	32 600	—	2 065	995 151
Résultats non distribués	361 098	(31 203)	7 761	3 110	340 766
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie	9 732	—	(7 761)	—	1 971
Montant cumulé des écarts de change	(9 157)	358	—	—	(8 799)
Total des capitaux propres	599 374	(30 845)	—	3 110	571 639
Total du passif et des capitaux propres	1 559 860	1 755	—	5 175	1 566 790

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués				
	Avant	Retraitement	IFRS 9	IFRS 15	Après
	ajustements				ajustements
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2017	351 138	(23 576)	683	2 611	330 856
Résultat net de l'exercice	3 819	(4 945)	7 078	499	6 451
Autres éléments du résultat global	1 624	—	—	—	1 624
Résultat global de l'exercice	5 443	(4 945)	7 078	499	8 075
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	4 517	(2 682)	—	—	1 835
Solde au 31 octobre 2018	361 098	(31 203)	7 761	3 110	340 766

États consolidés des résultats	Trimestre clos le 31 juillet 2018				
	Avant	IFRS 9	IFRS 15	Présentation	Après
	ajustements				ajustements
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	696 551	—	(31 982)	—	664 569
Coûts liés à la prestation de services touristiques	173 939	—	(34 136)	(17 947)	121 856
Frais de vente et de distribution	—	—	4 895	40 538	45 433
Commissions	11 072	—	—	(11 072)	—
Autres	35 119	—	—	(11 519)	23 600
Total des charges d'exploitation	704 545	—	(29 241)	—	675 304
Résultat d'exploitation	(7 994)	—	(2 741)	—	(10 735)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 512	(1 372)	—	—	140
Impôts sur le résultat différés	(939)	365	(727)	—	(1 301)
Résultat net de la période	(3 685)	1 007	(2 014)	—	(4 692)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(4 038)	1 007	(2 014)	—	(5 045)
Résultat par action					
De base	(0,11)	0,03	(0,05)	—	(0,13)
Dilué	(0,11)	0,03	(0,05)	—	(0,13)

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2018				
	Avant ajustements	IFRS 9	IFRS 15	Présentation	Après ajustements
États consolidés des résultats	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	2 324 314	—	(144 202)	—	2 180 112
Coûts liés à la prestation de services touristiques	974 883	—	(151 686)	(63 274)	759 923
Frais de vente et de distribution	—	—	2 391	169 679	172 070
Commissions	78 079	—	—	(78 079)	—
Autres	103 197	—	—	(28 326)	74 871
Total des charges d'exploitation	2 386 850	—	(149 295)	—	2 237 555
Résultat d'exploitation	(62 536)	—	5 093	—	(57 443)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	(9 069)	137	—	—	(8 932)
Impôts sur le résultat différés	(7 773)	(36)	1 351	—	(6 458)
Résultat net de la période	(431)	(101)	3 742	—	3 210
Résultat net attribuable aux actionnaires	(3 943)	(101)	3 742	—	(302)
Résultat par action					
De base	(0,11)	—	0,10	—	(0,01)
Dilué	(0,11)	—	0,10	—	(0,01)

	Exercice clos le 31 octobre 2018				
	Avant ajustements	Retraitement	IFRS 9	IFRS 15	Après ajustements
États consolidés des résultats	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	2 992 582	—	—	(143 627)	2 848 955
Coûts liés à la prestation de services touristiques	1 091 924	—	—	(155 544)	863 105
Frais de vente et de distribution	—	—	—	11 235	209 921
Commissions	87 763	—	—	—	—
Autres	135 225	—	—	—	97 577
Éléments spéciaux	2 262	6 700	—	—	8 962
Total des charges d'exploitation	3 037 157	6 700	—	(144 309)	2 899 548
Résultat d'exploitation	(44 575)	(6 700)	—	682	(50 593)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 284	—	(9 644)	—	(8 360)
Impôts sur le résultat différés	551	(1 755)	2 566	183	1 545
Résultat net de la période	7 361	(4 945)	7 078	499	9 993
Résultat net attribuable aux actionnaires	3 819	(4 945)	7 078	499	6 451
Résultat par action					
De base	0,10	(0,13)	0,19	0,01	0,17
Dilué	0,10	(0,13)	0,19	0,01	0,17

Note 4 MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Une norme publiée mais non encore entrée en vigueur est présentée ci-dessous. La Société n'a pas adopté cette norme de façon anticipée.

IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. La location offre une source importante et flexible de financement pour de nombreuses entreprises. Toutefois, avec la norme actuelle, l'IAS 17, il est difficile d'obtenir une image précise des actifs et passifs liés aux contrats de location d'une entité. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent. Certaines exemptions s'appliqueront aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur.

Considérant que la Société s'est engagée en vertu de nombreux contrats de location simple conformément à l'IAS 17, la Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une incidence significative sur ses états financiers consolidés. La Société devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation et un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge de loyer liée aux contrats de location simple.

Pour les aéronefs loués, les actifs liés au droit d'utilisation seront décomposés et les travaux d'entretien admissibles seront incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Conséquemment, la charge d'entretien des aéronefs loués devrait diminuer et la charge d'amortissement devrait augmenter à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

L'application de l'IFRS 16 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société compte appliquer la méthode rétrospective avec retraitements pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée. La Société compte appliquer la mesure de simplification relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, et prévoit ne pas se prévaloir de la mesure de simplification décrite au paragraphe C3 de l'IFRS 16 et de réapprécier ses conclusions antérieures afin de déterminer si ses contrats contiennent des contrats de location à la date de première application. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 - INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'IFRIC 23 indique les circonstances pour lesquelles les traitements fiscaux incertains doivent être traités isolément ou collectivement, ainsi que les hypothèses à considérer dans l'évaluation d'un traitement fiscal incertain afin de déterminer s'il est probable que le traitement soit accepté par l'administration fiscale. L'application de l'IFRIC 23 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle interprétation de l'IFRIC sur ses états financiers consolidés.

Note 5 CESSIONS D'ENTREPRISES

JONVIEW CANADA INC.

Le 30 novembre 2017, la Société a conclu la vente de sa filiale à part entière Jonview Canada inc. [« Jonview »], qui exploite des activités de voyageur réceptif au Canada, à la multinationale japonaise H.I.S. Co. Ltd., spécialisée dans la distribution de voyages, suite à l'approbation de la transaction par le Bureau de la concurrence du Canada et au respect d'autres conditions habituelles. Selon les termes de l'entente, le prix de vente totalise 48 896 \$. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2019, la Société a comptabilisé un ajustement à la baisse du gain sur cession d'entreprise de 289 \$, en lien avec un montant réclamé par H.I.S. Co. Ltd. pour des comptes clients non encaissés au 31 mai 2019. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2018, la Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 31 264 \$.

Les activités de Jonview ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Jonview sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2018.

OCEAN HOTELS

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean à H10 Hotels. Selon les termes de l'entente, le prix de vente a été ajusté à la baisse de 1 500 \$ US [1 935 \$] le 8 mars 2018, et totalise ainsi 149 000 \$ US [185 565 \$]. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2018, la Société a comptabilisé un ajustement du gain sur cession d'entreprise à la baisse de 200 \$, à la suite des frais de transaction supplémentaires encourus dans le cadre de la finalisation de la transaction.

Note 6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIDUCIE OU AUTREMENT RÉSERVÉS

Au 31 juillet 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 187 339 \$ [276 038 \$ au 31 octobre 2018] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 61 916 \$, dont 51 224 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [62 881 \$ au 31 octobre 2018, dont 51 184 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 7 PLACEMENT

La variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2018	16 084
Apport en capital	1 690
Quote-part du résultat net	(432)
Écart de conversion	(6)
Solde au 31 juillet 2019	17 336

Le placement a été converti au taux USD/CAD de 1,3142 au 31 juillet 2019 [1,3130 au 31 octobre 2018].

Note 8 PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

La provision pour remise en état des aéronefs loués est liée à l'obligation d'entretien des aéronefs loués et aux pièces de rechange utilisées par le transporteur aérien de la Société dans le cadre des contrats de location simple. La variation de la provision pour remise en état des aéronefs loués pour le trimestre clos le 31 juillet se détaille comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2018	57 228
Provisions supplémentaires	17 445
Montants imputés à la provision	(18 428)
Solde au 30 avril 2019	56 245
Provisions supplémentaires	9 916
Montants imputés à la provision	(4 321)
Solde au 31 juillet 2019	61 840
Provisions courantes	25 478
Provisions non courantes	36 362
Solde au 31 juillet 2019	61 840

Note 9 DETTE À LONG TERME

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente, qui vient à échéance en 2022, la Société peut augmenter le montant du crédit jusqu'à 100 000 \$, avec l'approbation des prêteurs. L'entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et est aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des principales filiales européennes. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 juillet 2019, tous les ratios et conditions financières étaient respectés et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2019, un montant de 56 058 \$ était utilisé [56 151 \$ au 31 octobre 2018] dont 51 224 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera levée.

Note 10 AUTRES PASSIFS

	Au 31 juillet 2019	Au 31 octobre 2018 Retraité [note 3]
	\$	\$
Avantages du personnel	41 870	40 388
Avantages incitatifs reportés	52 977	51 637
Participations ne donnant pas le contrôle	42 300	48 700
	137 147	140 725
Moins les participations ne donnant pas le contrôle incluses dans les Fournisseurs et autres créditeurs	(42 300)	(48 700)
	94 847	92 025

Note 11 CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»].

Suite à l'entrée en vigueur, le 8 mai 2019 dernier, du plan d'arrangement approuvé par les actionnaires de la Société et par la Cour supérieure du Québec, les actions de catégorie A détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2017	37 063 626	215 444
Émission de la trésorerie	144 124	1 205
Exercice d'options	287 485	2 627
Solde au 31 juillet 2018	37 495 235	219 276
Émission de la trésorerie	44 661	350
Exercice d'options	5 439	58
Solde au 31 octobre 2018	37 545 335	219 684
Émission de la trésorerie	169 862	940
Exercice d'options	31 893	388
Solde au 31 juillet 2019	37 747 090	221 012

Au 31 juillet 2019, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 4 552 685 et à 33 194 405 [2 931 020 et à 34 614 315 au 31 octobre 2018].

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2018	1 786 588	10,13
Exercées	(31 893)	8,41
Annulées	(4 125)	15,76
Expirées	(2 000)	10,52
Solde au 31 juillet 2019	1 748 570	10,15
Options pouvant être exercées au 31 juillet 2019	1 428 716	10,09

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2019	2018	2019	2018
		Retraité [note 3]		Retraité [note 3]
[en milliers, sauf les montants par action]	\$	\$	\$	\$

NUMÉRATEUR

Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société servant au calcul du
résultat de base par action et du résultat dilué par action

(11 043) (5 045) (53 475) (302)

DÉNOMINATEUR

Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation

37 728 37 463 37 648 37 351

Effet des titres dilutifs

Options d'achat d'actions

— — — —

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du
résultat dilué par action

37 728 37 463 37 648 37 351

Résultat par action

De base

(0,29) (0,13) (1,42) (0,01)

Dilué

(0,29) (0,13) (1,42) (0,01)

Étant donnée les pertes enregistrées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 juillet 2019, les 1 748 570 options d'achat d'actions en circulation [1 809 699 en 2018] ont été exclues du calcul en raison de leur effet antidilutif.

Note 12 GARANTIES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 6, 8, 16, 23 et 24 des états financiers consolidés retraités de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

CONTRATS DE CAUTIONNEMENT

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 juillet 2019, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 472 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 juillet 2019, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

FACILITÉ DE CRÉDIT IRRÉVOCABLE NON GAGÉE PAR DES DÉPÔTS

De plus, la Société dispose d'une facilité de cautionnement qui est renouvelable en 2020. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans et pour un montant total de 50 000 \$. Au 31 juillet 2019, un montant de 25 185 \$ était utilisé en vertu de cette facilité.

Note 13 INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

Note 14 ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2019, des honoraires professionnels de 5 990 \$ ainsi que des charges de rémunération de 7 741 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction potentielle d'acquisition de la Société par Air Canada. Les charges de rémunération sont principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions à la suite de la hausse importante du cours de l'action. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découle de l'offre d'Air Canada, qui rend probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, réduit la période d'acquisition des droits.

Note 15 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 23 août 2019, une forte majorité des actionnaires de la Société ont voté en faveur de la résolution spéciale approuvant le plan d'arrangement qui avait été annoncé précédemment et aux termes duquel Air Canada fera l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Transat pour une contrepartie au comptant de 18,00 \$ par action.

Le 29 août 2019, la Société a indiqué que la Cour supérieure du Québec avait approuvé le plan d'arrangement avec Air Canada. L'arrangement demeure assujéti à certaines conditions de clôture, notamment les approbations réglementaires décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations de Transat datée du 19 juillet 2019, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture usuelles. De plus, une évaluation de l'arrangement au regard de l'intérêt public sera menée par Transports Canada, avec la participation du Commissaire de la concurrence. Si les approbations requises sont obtenues et que les conditions sont remplies, la clôture de la transaction est maintenant attendue pour le deuxième trimestre de l'année civile 2020.